



**Séance du Groupe de coordination**  
**Mercredi 18 novembre 2015 de 17h00 à 19h00**  
**Salle PM 234**  
**PV adopté**

---

**Coprésidence :**

Paola Marchesini (PM), Isabelle Mili (IM)

**Membres présents :**

Waël Almoman (WA), Renato Bortolotti (RB), Dominique Bruxelles (DB), Pascal Cirlini (PC), Serge Erard (SE), Raphaël Fornallaz (RF), Walter Loosli (WL), Céline Mérad Malinverni (CMM), Susana Perdiz (en remplacement de Michel Oris), Juan Rigoli (JR), Anne Sgard (SG), Carole Veuthey (CV), Nicolas Walter (ADEFEP)

**Membres excusés :**

Marie Besse (MB), Greta Pelgrims (GP), Simon Toulou (ST), Laurent Vité (LV)

Prise du PV Céline Marleix-Bardeau (en remplacement de Laurence Hofmann)

---

**Ordre du jour**

1. Adoption de l'OJ
  2. Adoption du projet de PV du 23 septembre 2015
  3. informations des co-présidentes DIP/IUFE
  4. Point de situation des différentes filières
    - FEP**
      - Point de situation du Groupe de travail
      - Etat du dossier de demande de reconnaissance CDIP
    - FORENSEC**
      - Mise en application du dispositif de mesures transitoires
      - Forensec 2016-2017
      - Modifications du règlement
      - Retour sur le dossier de demande de reconnaissance CDIP
    - MESP**
      - Point de situation
      - Etat du dossier de demande de reconnaissance CDIP
  5. Retour sur le rapport rendu par la Cour des comptes
  6. Demande d'autorisation pour filmer des leçons de stagiaires/enseignants en classe
  7. Divers
- 

La séance débute à 17h10.

1. Adoption de l'OJ

L'ordre du jour est approuvé à l'unanimité.

2. Adoption du projet de PV du 23 septembre 2015

Le procès-verbal de la séance du 23 septembre est approuvé à l'unanimité.

3. Informations des co-présidentes DIP/IUFE

Il n'y pas d'informations relatives au DIP en dehors de l'ordre du jour.

La question du budget DIP 2016, soulevée par RF, sera abordée avec les points sur la mise en application du dispositif transitoire et la prochaine année académique de la FORENSEC.

4. Point de situation des différentes filières

**FEP**

• *Point de situation du Groupe de travail*

(PM) Le Groupe de travail arrive à son avant dernière séance. Lors de cette séance, un projet de rapport des travaux sera remis. Réponse sera apportée aux éléments du mandat du groupe ainsi qu'aux 5 demandes de la conseillère d'état de l'automne, dont la mise en avant des forces et faiblesses du plan actuel en 4 ans incluant des éléments issus des débats parlementaires, les forces et faiblesses et l'impact du plan en 3 ans. Reste le plan en 3+1+1 pour limiter la formation FEP + MESP à 5 ans et établir un parcours intégré pour que les étudiants FEP puissent obtenir la MESP en une année. Cela pourrait répondre à la de limitation des coûts demande des parlementaires. A l'issue de cette séance, une note de synthèse sera transmise à la conseillère d'état qui préparera, en concertation avec Conseil d'état, la réponse du Conseil d'état dans son ensemble au Grand Conseil début 2016. La préférence du département continue à aller au modèle en 4 ans. A souligner que le gain budgétaire escompté par les parlementaires pour la formation en 3 ans n'est pas si automatique que cela en particulier posent problème le report des couts de la formation initiale sur la formation continue et l'entrée dans le métier ainsi qu'une possible pression sur les structures de l'enseignement spécialisé. Ces éléments sont en cours d'analyse.

Les trois premières années du primaire sont ancrées dans la FPSE. Selon la Cour des Comptes, il faudrait rattacher totalement la formation primaire soit à la FPSE, soit à l'IUFE. Or, le groupe de travail relève que cela risquerait d'augmenter le coût de la formation et de complexifier le flux d'étudiants pour la FEP. Le groupe a travaillé pour valoriser la première année, inutile aux yeux de certains, notamment par l'entrée rapide dans le métier avec un stage pratique.

PM tiendra, dans la mesure du possible, au courant les partenaires des travaux du Conseil d'état et du Grand Conseil concernant le rapport. Le risque de dépôt d'un projet de loi par les détracteurs de la formation à 4 ans en faveur d'une formation à 3 ans subsiste.

IM rappelle que certains parlementaires pensaient que la suppression du CCDIDA pour l'année académique 2015-2016 permettrait de faire des économies et souhaitaient savoir lesquelles. Mais c'est une logique économique qui n'est pas applicable aux formations. Dans cette même logique, le passage de 4 à 3 ans peut laisser supposer une économie de 25%, mais les travaux du groupe visent notamment à démontrer le contraire.

(PM) Un tel mouvement, qui toucherait les postes de travail à l'IUFE, le niveau de formation, l'entrée dans le métier, voire la reconnaissance salariale des titulaires des postes attaqués, engendrerait la perte de la reconnaissance de la FEP. La votation de la commission était très largement favorable au projet en 3 ans. Et ce n'est pas seulement pour s'aligner sur les autres cantons... Le travail en groupes de 25 étudiants permet une interaction plus que nécessaire avec le formateur (IM s'appuie sur le rapport de la commission de l'enseignement supérieur).

(PM) Dans les autres cantons, le diplôme reconnu est bien en 8 ans par contre avec une spécialisation qui ne figure pas sur le diplôme (orientation cycle élémentaire ou moyen). La

direction d'établissement peut demander à l'engagement ou par la suite une formation complémentaire si l'enseignant est engagé dans le cycle pour lequel il n'a pas la spécialisation, mais il n'y est pas obligé et il ne le fait généralement pas en période de pénurie. Les spécialisations se font donc hors du temps d'enseignement et à la charge financière de l'étudiant. (CV) A souligner aussi que les étudiants sont formés à certaines disciplines et pas à d'autres, ce qui les oblige à faire un choix, alors que les étudiants formés à Genève sont des « généralistes », dans le sens qu'ils sont compétents pour l'ensemble des disciplines et des cycles du primaire. IM ajoute que le canton de Genève, avec celui de Bâle, a le taux d'allophones le plus élevé, élément jamais pris en considération, (PM) ce qui modifie considérablement le résultat PISA pour Genève si ce paramètre est introduit dans l'analyse des résultats.

- *État du dossier de demande de reconnaissance CDIP*

(CV) Le dossier pour la reconnaissance de la FEP par la CDIP a été finalisé. Il a été transmis dans les délais par la conseillère d'état.

## **FORENSEC**

- *Mise en application du dispositif de mesures transitoires*
- *Modification du règlement*

(WL) Le travail s'est fait en collaboration avec les RH et le secrétariat général pour une mise en application « express » le 9 novembre. 67 étudiants, concernés par ce dispositif transitoire, bénéficient de parcours individualisés (remplacements longue durée convertis en stage ou stage en accompagnement de 6h à défaut), (PM) ce qui a permis de satisfaire presque la moitié des étudiants en attente de formation. Le dispositif sera en principe reconduit les 2 prochaines années académiques, mais il reste soumis au cadre budgétaire et notamment à la réduction budgétaire prévue de 5% sur trois ans, ce qui ne manquerait d'impacter le cadre de la formation de maîtres. Cette réduction aura également des conséquences sur la pérennisation des postes suppléants, l'emploi des étudiants bénéficiant du dispositif transitoire, enfin et à la fin sur les places de stage. Il faut pourtant des places de stages et tenir compte du nombre d'étudiants diplômés sans emploi actuellement.

RF demande l'estimation de cette réduction en postes ETP. (PM) La conseillère a annoncé pour le DIP 300 postes enseignants et 95 PAT sur 3 ans correspondant aux 5% de réduction sur 3 ans. Mais la réduction au projet de budget 2016 déposée par le conseil d'état est de 1% et non d'un tiers de 5%, et ce budget ne tient pas compte du passage à 42h (correspond alors à 60 postes ETP). Beaucoup de points restent à clarifier et PM n'est donc pas en mesure de répondre précisément à cette question pour le moment. L'économie devra-t-elle être lissée sur 3 ans ?

(IM) Il faut aussi prendre en compte le passage de 90 à 120 crédits disciplinaires de la discipline enseignable dans le Master demandés dès 2016. Des mesures transitoires sur 2 ans sont en vigueur dans les HEP pour permettre à des étudiants ayant un Master à 90 crédits d'entrer en formation. L'IUFE donne la priorité aux étudiants ayant déjà leur CCDIDA, avant ceux qui n'ont pas encore commencé leur formation, au risque de devoir leur demander 30 crédits de Master complémentaires 5 ans après avoir obtenu leur titre. (PM) Il était donc essentiel de faire entrer en formation le plus d'étudiants possible pour cette raison outre les raisons budgétaires susmentionnées.

L'IUFE a dénombré 180 étudiants en possession d'un CCDIDA et n'ayant pu entrer en MASE, 130 ont fait partie du processus d'admission.

SE s'inquiète de la légalité du dispositif. IM rapporte que la question de la légalité a été posée dès que le dispositif transitoire a été envisagé, puisque le règlement, adopté par l'assemblée en octobre, ne peut être changé et encore moins mis en application en cours d'année académique.

(WL) Toutefois, ce règlement s'adresse aux étudiants entrés en formation le 9 novembre. Par ailleurs, chaque étudiant concerné a signé une proposition de stage et un plan d'études et a ainsi accepté les conditions de formation. Les étudiants entrés en cours d'année se déclarent satisfaits et heureux d'avoir pu bénéficier de ce dispositif et JPD salue les efforts de chacun. Il regrette une polémique autour d'une concurrence pour l'emploi entre les deux cohortes, entretenue par une partie du corps enseignant IUFE, le plus important étant d'avoir trouvé une

solution favorable à l'ensemble des étudiants ; WL profitera de la séance CE/FT du lendemain pour aborder la question. (IM) La menace potentielle pour préjudice peut venir des étudiant.e.s qui n'ont pas eu connaissance du dispositif, du fait qu'ils ne se sont pas présenté.e.s à l'admission en 2015 (estimation à 95 étudiants selon WL) et qui se sont manifesté.e.s depuis. Dans le pire des cas, le processus pourrait être invalidé.

Le processus est encore plus difficile à mettre en place pour les disciplines de Didactique Romande (chimie, italien... latin) car les étudiants de toutes ces disciplines font une partie de leur formation ensemble. Les formateurs ne sont pas particulièrement ravis d'accueillir de nouveaux étudiants en novembre, car les cours sont semestrialisés avec une évaluation sur 4 semaines. Pour éviter que les étudiants du dispositif transitoire doivent rattraper le semestre l'année prochaine, un plan de compensation et seulement une évaluation finale, avec les mêmes objectifs toutefois que les étudiants entrés en septembre, sont prévus pour eux (point expliqué par IM au point 6).

- *Forensic 2016-2017*
- *Retour sur le dossier de demande de reconnaissance CDIP*

(IM) De nombreuses inconnues freinent les décisions.

D'abord, la nouvelle LIP prévoit que les stages soient, non plus mis à disposition, mais attribués par le DIP, c'est donc désormais le DIP qui décide à la fois du nombre de places et de leur attribution, mais les inscriptions et les admissions à la formation incombent toujours à l'IUFE. Or le processus de sélection doit être défini et se faire en temps et en heure, avec démarrage du processus d'admission en début d'année civile (amorcé par la mise sur le site de l'IUFE des conditions d'admission).

D'autre part, les étudiants qui entreront en formation devront effectuer un stage en première année, ce qui pose la question du plan d'études avec un ratio de stages dès cette première année. Il paraît irréaliste d'envisager de concevoir un nouveau plan d'études qui finaliseraient l'un des mandats du groupe de travail en novembre.

(PM) Enfin, le budget et les réductions en cours de votation évoqués au point précédent.

Il est important de pouvoir définir le processus et d'avoir un règlement pour avoir la possibilité de faire une rentrée pour les étudiants de première année, indépendamment des disciplines qui seront ouvertes.

(IM) Le règlement sera modifié trois fois :

1. Pour satisfaire à la condition 2.8 de la CDIP qui demande plus de stages en accompagnement et moins en responsabilité (le dossier finalisé doit être envoyé d'ici décembre) ;
2. Après avoir eu connaissance des modalités de rentrée quand bien même il n'y aurait pas d'entrée en première année ou sous une autre forme. Le changement de règlement est nécessaire car la commission et son fonctionnement y sont détaillées (art. 14 du règlement IUFE). Ce sera désormais un processus conforme à la nouvelle LIP (art. 154 de la LIP point soumis à la CDIP dès janvier). IM clarifie à nouveau les conditions d'admissibilité (être immatriculé.e et bénéficier d'une place de stage) et admission (sélection des candidats selon des critères définis lorsqu'il n'y a pas assez de places de stages, soumise à deux conditions cumulatives : l'égalité de traitement entre les candidats et l'absence d'arbitraire) ;
3. Pour la rentrée 2016-2017, avec un nouveau plan d'études- dont il est à craindre qu'il ne puisse entrer en vigueur s'il est défini et formellement adopté trop tardivement.

## **MESP**

- *Point de situation*
- *État du dossier de demande de reconnaissance CDIP*

GP a fait part de ses commentaires par e-mail dont PM donne lecture.

« Concernant la MESP, la rentrée va très bien. Les collègues rapportent le plaisir de travailler avec cette nouvelle volée. Nous débutons des stratégies pour rendre la MESP plus attrayant auprès de la FEP (en concertation avec CV) et nous avons repris le dossier CDIP en main. La

commission stages/emplois de la MESP ne s'est pas encore réunie mais le sera en décembre ».

#### 5. Retour sur le rapport rendu par la Cour des comptes

SE demande quelles seront les conséquences. IM ne sait pas exactement lesquelles, mais est sûre qu'il faudra appliquer les recommandations.

##### *VAE*

JPD pose la question au sujet des 38 dossiers VAE disparus, mentionnés en page 40 du rapport, pour masquer des erreurs d'attribution de crédits. Pour IM, les dossiers avaient probablement été récupérés par le service de la VAE, mais entre l'absence longue durée de la secrétaire et le départ avec effet immédiat du responsable, ils n'ont pas été archivés correctement.

WA soulève la question de l'illicéité du protocole avec les écoles privées et IM confirme que ce point a amené la Cour des Comptes à préconiser une sanction.

##### *Recommandations du rapport*

PM relève 3 recommandations de niveau 3 et 3 de niveau 4 sur les 8 recommandations finales du rapport. Elle souligne notamment les recommandations relatives au lien entre la nouvelle LIP et l'organisation de l'institut et celle concernant les stages, qui est identique à la condition formulée par la CDIP dans le cadre du processus de reconnaissance. Elle fait encore remarquer que la mise en œuvre des recommandations est suivie par la Cour des Comptes.

(IM) Celle relative à la comptabilité analytique est de niveau 1, mais la pression du contexte politique fédéral suisse a un réel impact : la mutualisation des cours, par exemple, ne permet pas d'évaluer le coût de certains aspects de certaines formations et le coût réel d'un étudiant n'est actuellement estimé que par section ou programme.

.

#### 6. Demande d'autorisation pour filmer des leçons de stagiaires/enseignants en classe

Simon Toulou s'excuse car il assiste à une séance pour la réintégration des chimistes du dispositif transitoire et n'a pu agender celle-ci à un autre moment (voir point du PV sur les didactiques romandes).

Il se soucie des possibilités de faire des enregistrements vidéo à des fins de formation initiale.

Il est demandé aux étudiants de se filmer mutuellement en posture d'enseignant à des fins pédagogiques pour les étudiants. Il faudra donc une convention spécifique, les demandes pour les recherches étant semestrielles et ne pouvant donc pas être applicables. Cela nécessite l'autorisation parentale puisque l'étudiant-enseignant est en interaction avec les élèves. JPD rapporte qu'il a, l'an passé, demandé l'accord des parents par écrit pour filmer les élèves de dos pour ne pas les identifier. (IM) Il y a néanmoins des cas où cela ne fonctionne pas. Il faut donc formaliser le procédé en donnant, par exemple, la compétence aux directeurs d'établissement (PM) ou sur la base d'un avis de droit ou une directive (PC).

#### 7. Divers

Pas de divers.

La prochaine séance du Groupe de coordination est agendée au 24 février 2016.

La séance est levée à 18h35.